

REPUBLICQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE  
-----  
COMMUNE DE BLAIN  
-----

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**ANNEE 2025**

N° RH/2025/88

Le Maire de BLAIN,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 Décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation,

VU la délibération du 21 Juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 13/08/2021 après avis du comité technique,

VU la liste des agents promouvables établie en date du 17/02/2025 (2 agents promouvables, dont 0 femme – 0 % et 2 hommes - 100 %),

**ARRETE**

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025 les fonctionnaires suivants :

- 1 – DELEU Titouan**
- 2 – VALENTIN Sébastien**

Soit 0 femme – 0 % et 2 hommes – 100 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux agents.

Fait à BLAIN, le 03 avril 2025  
Le Maire,  
Jean-Michel BUIFFIER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de NANTES ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Notifié le 21/04/25

à Mr Titouan DELEU

Signature :

Notifié le 29/04/25

à Mr Sébastien VALENTIN

Signature :